

LETTRE TRIMESTRIELLE
3^{ÈME} TRIMESTRE 2018

TRANSATLANTIQUE GESTION
| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

DIEU EST-IL AMÉRICAIN ? (2/2)

Dans notre dernière édition, nous nous étions déjà interrogés.

Dieu est-il américain ?

Nous avons plus particulièrement parlé des ressources naturelles pléthoriques de ce grand pays, du dynamisme de la démographie mais nous avons également abordé les inégalités croissantes entre les populations face à l'accès aux soins et à l'éducation.

Prolongeons notre voyage en Amérique avec cette nouvelle édition, en nous concentrant plus particulièrement sur l'organisation des pouvoirs et contre-pouvoirs (*checks and balances*), sur la fiscalité – pas toujours avantageuse – sur le poids de la dette – très lourd – et sur la vivacité de l'innovation de ce pays.

Et l'on verra que l'Enfer est parfois proche du Paradis mais que le dynamisme économique et le *leadership* américain sont incontournables.

EDITO | page 2
Dieu est-il américain ?

FISCALITE | page 4
Le millefeuille fiscal américain

INNOVATION | page 8
L'innovation est américaine

ECONOMIE | page 3
Checks and balances

ENDETTEMENT | page 6
L'endettement aux Etats-Unis

HISTOIRE | page 10
La saga Henry Ford

NOS FONDS | page 12
*Performance de la gamme
Brongniard*

CHECKS AND BALANCES

Adoptée le 4 juillet 1776, la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique fixe les bases de la démocratie moderne américaine : l'égalité de droit, la souveraineté populaire, les libertés individuelles irréductibles et protégées par l'Etat. Il faudra attendre jusqu'en 1787 pour que ces principes soient repris dans la Constitution américaine.

Inspirés par les idéaux des Lumières et notamment la théorie de Montesquieu sur la séparation des pouvoirs « Tout serait perdu si le même homme, ou le même corps exerçait ces trois pouvoirs : celui de faire les lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers », ¹ les Américains créent une démocratie libérale équilibrée, selon la formule du « *checks and balances* », qui n'a pas connu de graves remises en question depuis lors.

En effet, s'ils sont pour la démocratie par principe, les « Pères fondateurs » en redoutent les dérives qu'ils voient dans le risque d'inefficacité de la démocratie, ou pire encore, la tyrannie de la majorité qui pourrait remettre en cause les libertés individuelles.

Comment créer un système démocratique viable et non dangereux pour leurs principes ?

La réponse des constitutionnalistes a été l'équilibre des pouvoirs.

Ainsi, les pères initiateurs de la première constitution écrite du monde moderne, ont eu à cœur d'imposer une stricte séparation des pouvoirs et un fonctionnement des trois pouvoirs entre eux permettant de limiter la puissance de chaque organe.

Il s'agit comme l'écrivit Montesquieu « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que,

par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ».

Dans toute autre démocratie que les Etats-Unis, la confrontation entre un exécutif autoritaire et les contrepoids constitutionnels aurait de grands risques d'aboutir à un coup d'Etat.

Ce fut d'ailleurs le cas de la deuxième République Française, qui, copiée sur la séparation des pouvoirs américaine, a abouti au coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, le 2 décembre 1851.

Mais la configuration américaine est différente. **La séparation des pouvoirs est aussi bien verticale qu'horizontale.** En effet, le pouvoir politique n'y est pas simplement divisé entre exécutif, législatif, et judiciaire, mais également, entre Etat Central et Etats Fédérés.

C'est comme si, nous explique Alexis de Tocqueville, inlassable sondeur du système politique américain, dans le tome I de son plus fameux ouvrage *De la Démocratie en Amérique* (1835), la préoccupation majeure des fondateurs, avec à leur tête George Washington, était l'équilibre des institutions ainsi que leur collaboration (*checks and balances*).

Et force est de constater que depuis le début de son mandat, Donald Trump permet d'observer la mise en œuvre de tous ces mécanismes.

« La séparation des pouvoirs est aussi bien verticale qu'horizontale »

¹ Extrait de *De l'Esprit des Lois*, 1758

Au-delà des tweets et des déclarations fracassantes du Président, il est intéressant de noter que les contre-pouvoirs, notamment, l'institution judiciaire et le congrès, ont jusqu'à présent réussi à remplir leur rôle de garde-fou.

La règle tient même lorsque le parti du Président détient la présidence et la majorité des deux chambres, celle des représentants et le Sénat. Le plan santé de substitution à *l'obamacare*, voulu par le Président Trump, a déplu aux députés du parti républicain et a donc été retiré. Les choses se corsent davantage lorsqu'il est question de creuser le déficit public afin de financer des promesses électorales.

Si l'on prend l'exemple du décret anti-immigration, pris en janvier 2017, force est de constater que celui-ci a été immédiatement bloqué par plusieurs juges fédéraux. Quant au Congrès, il a joué un rôle important dans le

champ de la politique étrangère (habituellement chasse gardée du locataire de la maison blanche). Il a ainsi imposé de nouvelles sanctions économiques à l'égard de la Russie contre l'avis du Président.

Ainsi, le système politique, mis en place en 1789 par une assemblée de sages, **continue à justifier de sa pertinence et de son efficacité à maintenir, contre vents et marées, des institutions politiques plus grandes que leurs représentants.**

Au cours de ses deux siècles d'existence, la Constitution, née au même moment que la Nation américaine, a su s'adapter et servir à la fois, une confédération de 4 millions d'habitants qui vivait d'agriculture et de commerce maritime ainsi que la première puissance mondiale forte de plus de 300 millions d'habitants.

► FISCALITÉ

par Florence Marciano

LE MILLEFEUILLE FISCAL AMÉRICAIN

A l'image de sa structure politique, la fiscalité des Etats-Unis est fédérale et s'applique, aussi bien, à l'ensemble des Etats-Unis qu'à ses Etats et municipalités. Ainsi, à l'impôt fédéral qui est uniforme pour tous (personne physique ou morale), s'ajoute l'impôt propre à chacun des 50 Etats et 39 044 collectivités locales qui constituent la Fédération Américaine.

Ceci a pour conséquence une législation et une pression fiscale spécifique à chaque Etat : par exemple, l'impôt sur les personnes physiques ou morales est pratiquement inexistant dans 7 Etats (l'Alaska, la Floride, le Nevada, le Dakota du Sud, le Texas, Washington et le Wyoming). D'autres Etats, à l'inverse, ont une fiscalité très lourde, à l'image de New York et de la Californie. Ainsi, **le choix de la localisation fiscale des particuliers tout comme celle des entreprises est très importante.**

Une concurrence fiscale entre les Etats apparaît alors.

Enfin, les citoyens américains et les détenteurs de la Carte Verte sont imposés sur leurs revenus mondiaux et restent soumis à l'impôt fédéral américain, quel que soit leur lieu de résidence.

Thème prédominant de la campagne électorale de Donald Trump, la réforme fiscale a été adoptée le 15 décembre 2017 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2018, sans effet rétroactif. Ainsi, **le taux de l'impôt fédéral sur les sociétés a été réduit à 21%** (contre 35% précédemment) même si la plupart des entreprises ne paie pas le taux plein en raison des déductions fiscales, ce qui les place en-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. **Le taux maximal de l'impôt fédéral sur le revenu a été abaissé de 39,6% à 37%.**

On estime le gain de pouvoir d'achat pour une famille moyenne à 2059 USD.

Les sociétés établies dans les Etats qui taxent le plus fortement les bénéfices (comme l'Iowa, le New Jersey ou la Californie) voient leur taux global d'imposition abaissés à 30% contre 47% précédemment. A l'inverse, les sociétés enregistrées dans le Wyoming et le Dakota du Sud bénéficient désormais de l'un des taux d'imposition sur les bénéfices les plus faibles du monde occidental.

L'administration Trump a, en outre, mis en place un régime des sociétés mères-filles qui exonère les dividendes versés par des filiales étrangères détenues à au moins 10%.

Ceci permettra aux groupes américains de rapatrier aux Etats-Unis les profits de leurs filiales étrangères sans difficulté. On compte près de 2900 milliards USD de profits « logés » à l'étranger par les multinationales américaines.

Les marchés financiers ont largement salué ces annonces, le S&P500 progressant de plus de 20%

entre novembre 2016 et l'adoption définitive de la réforme fiscale, en décembre 2017.

Cette réforme, présentée comme la plus ambitieuse depuis 1986, conduira à un manque à gagner pour les finances publiques d'environ 1450 milliards USD sur la période 2018-2027, selon une commission parlementaire.

« Les marchés financiers ont largement salué ces annonces »

Certes, la baisse des impôts va renforcer l'attractivité américaine alors que l'économie du pays tourne déjà à plein régime. Il est peu probable que la croissance

génère suffisamment de recettes fiscales pour compenser ce manque à gagner. Selon les calculs du Congrès, le surplus de croissance, généré par la réforme fiscale, ne devrait renflouer, qu'à hauteur d'un tiers, le trou creusé par cette même réforme.

Ce stimulus accentuera les déficits budgétaires et pourra peut-être amener la Réserve fédérale américaine à mener une politique monétaire plus dure.



Source : Le Figaro

L'ENDETTEMENT AUX ÉTATS-UNIS

La dette mondiale, publique et privée, s'élève aujourd'hui à 226 milliards de dollars, soit 324 % du PIB mondial, selon un rapport publié en octobre 2017 par l'Institute of International Finance (IIF), association qui regroupe les plus grandes institutions financières mondiales faisant autorité sur le sujet.

La dette publique américaine a franchi, fin mars 2018, les 21 000 milliards de dollars (près de 18 000 milliards d'euros), soit 105% du PIB américain. Celle de l'Europe représente 12.500 milliards d'euros, soit 84% du PIB européen, dont 2200 milliards pour la France (97% du PIB) et 2100 milliards d'euros pour l'Allemagne, soit 65% de son PIB.

Revenons sur la dette américaine, et regardons, en particulier, la dette publique, la dette des entreprises et enfin celle des ménages américains.

1/La dette publique américaine comprend :

- d'une part, la dette de marché (les bons du Trésor américain c'est-à-dire des obligations

à long, moyen ou court terme détenues par des particuliers, les fonds de pensions et spéculatifs, les assureurs, les institutions financières américaines et étrangères et les Banques centrales étrangères) ainsi que la dette détenue par la Réserve fédérale,

dans le cadre d'un assouplissement quantitatif (*quantitative easing*).

- et, d'autre part, la dette dite intra-gouvernementale, c'est-à-dire détenue par les organismes sociaux qui échangent auprès du Trésor américain leurs liquidités excédentaires contre des obligations de l'Etat fédéral, à un taux préférentiel.

Avec 21.000 milliards de dollars, **la dette est supérieure à la richesse produite chaque année** (105% du PIB), et représente plus de 60 000 dollars par américain.

Celle-ci s'élève à 25 000 euros en moyenne par habitant de l'Union européenne, 34 000 euros par français (dette publique/PIB de 97%), 38 000 euros par italien (135 %) et 40 000 euros par citoyen belge (103 %).

La Chine reste au premier rang des détenteurs de dette américaine avec des avoirs cumulés de 1.200 milliards de dollars en bons du Trésor américain. Ce montant, en hausse de 115 milliards de dollars depuis un an, constitue « en apparence » un levier redoutable pour d'éventuelles représailles chinoises en cas de conflit commercial...

Le Japon occupe le deuxième rang avec 1 084,1 milliards de dollars de dettes et l'Irlande détient le troisième rang avec 328,7 milliards de dollars. Suivent les Îles Caïman... et le Brésil avec 265,3 milliards.

Alors que l'argent chinois finance un endettement américain en pleine expansion, une volte-face de Pékin pourrait faire tanguer les marchés financiers. Mais en réalité, la Chine aurait plus à perdre qu'à y gagner.

Si la Banque centrale chinoise veut garder le taux de change du yuan relativement stable, elle ne peut pas ajuster, à sa guise, le volume de devises étrangères qu'elle vend ou achète.

2/ L'endettement des entreprises américaines n'a cessé d'augmenter ces dernières années, et en particulier, celui des grands groupes côtés.

« La Chine reste au premier rang des détenteurs de dettes américaines avec des avoirs cumulés de 1.200 milliards de dollars en bons du Trésor américain »

Il a atteint un point haut, depuis 2008, à 42 % du PIB. Ces entreprises ont ainsi pu exploiter pleinement la faiblesse des taux et les liquidités abondantes mises en place par les Banques centrales.

« L'argent pas cher » a incité certains grands groupes à racheter leurs propres actions, dopant ainsi les bénéficiaires par action et soutenant parfois « artificiellement » leurs cours de bourse.

Mais que se passera-t-il lorsque l'argent va redevenir plus cher alors que la Fed a commencé, depuis près d'un an, à durcir sa politique monétaire ?

Le taux du 10 ans US oscille depuis 2 mois entre 2,85% et un peu plus de 3%.

3/Aux États-Unis, la dette des ménages a dépassé, fin juin 2017, son précédent record établi au 3ème trimestre 2008, soit 13 000 milliards de dollars.

33% des ménages américains sont en situation de recouvrement de créances. Selon les derniers chiffres de la Réserve fédérale, l'endettement d'un ménage américain moyen est de 137.000 dollars pour un revenu médian de 59.000 dollars en 2017. Mais, l'essentiel de cette dette est composée de prêts hypothécaires (environ 9000 milliards de dollars à fin 2017).

Outre l'immobilier, l'absence de couverture santé (*Medicare*), pour un certain nombre de personnes, semble être le principal contributeur de l'endettement des ménages. Les dépenses de santé ont augmenté de 57% depuis 2003, tandis que les coûts liés à l'alimentation et au logement ont grimpé respectivement de 36% et de 32%. Les revenus des ménages ont baissé entre 2004 et 2014 de 13%.

Ces dépenses, qui sont essentielles pour vivre, pourraient accentuer les inégalités aux États-Unis, étant donné qu'un quart des Américains gagne moins de 10 dollars de l'heure.

Les crédits automobiles sont de l'ordre de 1200 milliards et les créances sur cartes de crédits de 784 milliards de dollars au 2ème trimestre 2017, leur plus haut niveau depuis le 4ème trimestre 2009.

23 millions d'américains ont un prêt automobile (crédit classique ou *leasing*), ce qui représente 9% de la dette totale des ménages. La part des crédits dit *subprime*, ceux octroyés aux ménages les moins solvables, atteint 24% des crédits auto, soit 300 milliards de dollars.

Le taux de défaut observé est de 2,4% et atteint 9,7% dans le « *shadow banking* », prêts accordés par les fabricants ou concessionnaires, dont les conditions d'octroi sont plus souples, en contrepartie de taux plus élevés...

Enfin, un étudiant sur 2 est obligé d'avoir une activité salariée en parallèle de ses études. Cela peut expliquer que 60% des 18 - 25 ans vivent aujourd'hui chez leurs parents, et si on prend l'ensemble de cette génération Y (personnes nées entre 1980 et l'an 2000), on atteint le pourcentage record de 38,4%.

En date du 22 mai, selon le site www.collegedebt.com, l'estimation, en temps réel, de la charge globale des crédits étudiants est de 1 593 milliards de dollars, soit 37 000 dollars en moyenne par étudiant.

Le taux de défaut est de l'ordre de 11%, mais 85% de l'encours est à taux fixe et garanti par l'État, ce qui ne constitue donc pas un risque du même ordre que les prêts *subprime*.

Que ce soit pour les prêts étudiants ou automobiles, parfois appelés « prêts Ninja » (*no income, no jobs & assets*), dès lors que la situation du marché de l'emploi se dégrade, que les salaires sont revus à la baisse et/ou que le coût de la vie augmente, ils deviennent une « bombe à retardement ».

Première économie mondiale et premier pays endetté, les États-Unis n'ont, jusqu'à lors, aucune difficulté à se financer.

L'importance de l'endettement, de l'État, des entreprises et des ménages, en particulier, ne semble pas préoccuper les acteurs concernés et ne pose pas de problème pour le moment. Mais pour combien de temps ?

« Première économie mondiale et premier pays endetté, les États-Unis n'ont jusqu'à lors aucune difficulté à se financer »

L'INNOVATION EST AMÉRICAINE

Depuis plusieurs années, l'innovation s'impose comme un enjeu stratégique et économique majeur pour les Etats. Les investissements dans l'innovation ne sont plus uniquement cantonnés aux sociétés technologiques mais sont aujourd'hui présents sur tous les pans de l'économie, aussi bien, dans les domaines de la santé, de l'éducation que de l'industrie.

Dans ce contexte, les dépenses de Recherche & Développement (R&D) consacrées par pays, ne cessent de progresser, les Etats-Unis en tête, avec des dépenses intérieures s'élevant à 463 Mds\$ (donnée de 2015). La Chine n'est pas en reste, et se place sur la seconde marche du podium avec 377 Mds\$, suivie de l'UE avec 346 Mds\$.

Un environnement particulièrement propice à l'innovation aux Etats-Unis : la Silicon Valley

Parmi les 100 plus importantes sociétés technologiques du monde, 45 sont américaines ! Ces stars de la technologie sont désormais bien connues et s'appellent Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft... Ces sociétés sont, à la fois, les plus grosses capitalisations de la planète et les premières sociétés, en termes de montant de R&D investi dans le monde.

Leur capacité d'innovation est aujourd'hui inégalable et leur puissance est désormais considérable au sein de l'économie américaine.

A titre de comparaison, la capitalisation des 70 plus grandes entreprises de la High-Tech US pèse près de 5 000 milliards de dollars, soit 5 fois celle de l'ensemble des sociétés du CAC 40.

Majoritairement concentrées dans la célèbre Silicon Valley, ces entreprises ont très tôt bénéficié d'afflux d'argent massifs mais également de fortes compétences grâce

aux relations étroites entretenues avec les universités (à l'image de Stanford ou du MIT) et de grandes entreprises (comme HP, Cisco,...).

Cet écosystème favorable a permis, depuis plus de 40 ans, de faire émerger des champions mondiaux dans le domaine d'Internet, du e-commerce, de la fintech et des réseaux sociaux.

La force de cet environnement est de permettre à des entreprises phares de se réinventer (comme Microsoft ou Apple ont pu le faire) et de favoriser l'essor de jeunes pousses qui parviennent très rapidement à s'imposer (à l'image d'Uber ou de Netflix,...).

Un pays qui innove dans tous les domaines

Aujourd'hui, lorsqu'on parle des technologies d'avenir, de nombreux domaines occupent le devant de la scène médiatique et concentrent une grande partie des investissements.

Parmi ces domaines, on peut notamment citer ceux des semi-conducteurs, de la robotique, de l'intelligence artificielle et de la biotechnologie. Une fois de plus, les Etats-Unis se placent sur le podium des pays les plus en avance dans ces disciplines.

« Leur capacité d'innovation est aujourd'hui inégalable et leur puissance est désormais considérable au sein de l'économie américaine »

Les semi-conducteurs font depuis bien longtemps partie de nos vies.

Ces composants électroniques se retrouvent dans nos ordinateurs, nos téléphones portables et maintenant nos montres, nos voitures, nos enceintes et même...nos réfrigérateurs.

Ils représentent plus que jamais un enjeu. Leur présence se généralise avec l'Internet des objets et devient possible par le développement du *Cloud*.

Sur ce marché de pointe, on retrouve, depuis bien longtemps, les entreprises américaines au sommet de l'innovation, avec les principaux concepteurs : le géant Intel (230 md\$ de capitalisation) depuis les années 80, et maintenant NVIDIA (130 md\$ de capitalisation) ou bientôt AMD (10 md\$ de capitalisation), pour prendre le relais. Enfin, plus discret, mais toujours présent, on retrouve Alphabet (Google), avec une nouvelle architecture révolutionnaire, uniquement utilisée en interne pour son service de reconnaissance vocale, pour l'instant...

La biotechnologie est également un secteur phare pour les Etats-Unis, avec un écosystème d'entreprises pionnières dans le domaine de la santé.

Par exemple, Amgen, la première société de biotechnologie à être introduite au marché New Yorkais en 1983, vaut désormais 140 Md\$ (capitalisation équivalente à celle de Total). En regardant la France, la première biotech cotée a été Transgene en 1998, soit 15 ans après Amgen, et sa valorisation (0,2 Md\$) est aujourd'hui peu significative, face au mastodonte américain.

Enfin, les américains sont très présents sur les domaines de la robotique de pointe, comme dans le médical, avec Intuitive Surgical (45 md\$ de capitalisation) et Medtronic (100 md\$ de capitalisation)...

Une suprématie qui pourrait être remise en question : démantèlement et Chine !

Enfin, à l'heure du rapport Villani, où l'intelligence artificielle devient une priorité nationale française, force est de constater, que nos voisins américains ont pris beaucoup d'avance en la matière.

En 2017, Amazon, Google, Intel, Microsoft et Apple, auraient dépensé, à eux seuls, près de 66 md\$ en Recherche et Développement, soit près de 1,7 fois les dépenses de recherche de l'ensemble des entreprises françaises...

Face à la situation aujourd'hui hégémonique de ces sociétés, peu d'éléments semblent pouvoir renverser la tendance...

Le premier, serait celui de l'arrivée de nouveaux acteurs à puissance d'investissement comparable. C'est pourquoi, les yeux se tournent aujourd'hui vers la Chine, et l'appétit que montrent les sociétés comme Alibaba, Tencent ou Baidu dans le e-commerce, les réseaux sociaux, l'intelligence artificielle ou encore les jeux vidéo.

La position dominante des Etats-Unis, dans cette ruée vers l'or numérique, fait des envieux, si bien que la Chine entend, elle aussi gagner sa place dans cet univers de la « Tech ».

Le deuxième élément serait, un démantèlement de ces mastodontes, comme l'ont connu les sociétés américaines de chemins de fer en leur temps, le célèbre empire Rockefeller, ou encore les sociétés de téléphonies ITT et ATT. Néanmoins, le risque semble relativement faible pour le moment. Seule la justice américaine pourrait prendre une telle décision (Shareman Act) et les GAFAM, eux, se gardent bien d'être en monopole dans leur pays...

LA SAGA HENRY FORD

(1863-1947)

Constructeur d'automobiles

William Ford (1826-1905), le père d'Henry, est natif d'un village près de Cork en Irlande. En 1847, il immigré avec sa famille à Dearborn, dans le Michigan, aux Etats-Unis.

William travaille dans la ferme que son père a achetée en 1848 et c'est ici qu'il va faire la rencontre de Mary Litogot (1839-1876). Mary est née dans l'Etat du Michigan, de parents immigrés belges. William et Mary se marient et deux ans plus tard, le 30 juillet 1863, Mary donne naissance à Henry Ford, l'aîné de ses cinq futurs frères et sœurs. Henry grandit autour du dur travail de l'environnement agricole.

Son père, William, attend alors de son fils qu'il s'intéresse au travail de la ferme. Mais Henry n'aimait pas le « boulot de fermier ». Il n'aimait d'ailleurs pas plus l'école, qu'il quitta à l'âge de 15 ans. Il s'intéresse plutôt à la mécanique et conçoit un moteur à vapeur.

En 1879, à 16 ans, trois années après le décès de sa mère, il quitte Dearborn pour la ville voisine de Detroit où il enchaînera des stages d'apprenti mécanicien et étudiera la comptabilité.

En 1891, Henry Ford obtient un poste d'ingénieur à la Edison Illuminating Company à Detroit. Cet événement fut crucial dans la décision de Henry de poursuivre sa carrière dans l'industrie.

Grâce à ses talents, il est promu, en 1893, ingénieur en chef. C'est en 1896, qu'il construit son premier modèle à combustion interne : le Quadricycle.

Toujours en 1896, Ford est présenté à Thomas Edison lors d'une réunion de cadre.

Edison encourage Ford à poursuivre ses expérimentations automobiles, ce qui l'aide à dessiner et construire un second véhicule, terminé en 1898. Soutenu financièrement par William H. Murphy, un baron de Detroit, Ford démissionne de la Edison Illuminating Company et crée, le 5 août 1899, la Detroit Automobile Company.

Cependant, les automobiles produites apparaissent de moins bonne qualité et plus chères que Ford l'aurait voulu. Finalement, la société n'a pas le succès escompté et fait faillite en janvier 1901.

Il pense alors à la construction d'une voiture de course. Il est persuadé que c'est grâce à la course qu'il va se faire connaître et enfin lancer une production de série. Avec l'aide de ses amis Ed (Spider) Huff, Oliver Barthel et C. Harold Wills, Ford conçoit donc une automobile de 26 chevaux avec laquelle il gagne une course de vitesse, en milieu d'année 1901. Dans une autre course, sur le circuit de Grosse-Pointe, il dépasse Alexander Winton, alors au volant d'une 40 chevaux. Grâce à ce succès et à l'importante publicité faite autour, Murphy et les anciens actionnaires de la Detroit Automobile Company fondent le 30 novembre 1901, la Henry Ford Company avec Ford comme ingénieur en chef.

En 1902, Murphy fait entrer Henry M. Leland, en tant que consultant. Cet événement ne plait pas à Henry. Le 2 mars 1902 exactement, Ford est en contact avec Tom Cooper, un coureur cycliste renommé. Il veut que Ford lui construise une voiture de course. Henry est toujours sûr que la course le mènera au succès, mais le 10 mars, il démissionne de la société qui porte son nom, poussé vers la sortie par ses associés. Sans lui, Murphy, Leland, et les autres

actionnaires, réorganisent la société sous le nom de Cadillac Automobile Company.

En mai 1902, Ford et Cooper ont pour principal objectif la conception de deux automobiles de course : la “999” pour Ford et la “Arrow” pour Cooper. La première course à laquelle ils souhaitaient participer fut la Manufacturers’ Challenge Cup qui se tenait sur le circuit de Grosse-Pointe le 25 octobre 1902. Lorsque la “999” fut prête, Cooper, Ford, et Huff, testèrent la “racer”, mais aucun d’eux n’était capable de conduire ce bolide de 90 chevaux ! Cooper avait un ami, Barney Oldfield, qui apprit à conduire la “999” en une semaine. **Il gagna même la course, et ce fut la grande renommée du nom “Ford”.**

Malgré les deux premiers échecs cités plus haut, mais grâce aux derniers succès sur courses, Ford s’associe avec Alexander Y. Malcomson puis avec les frères John et Horace E. Dodge pour enfin créer la Ford Motor Company, qui cette fois, sera la bonne et qui connaîtra un énorme succès après le lancement de la Ford T en 1908. **En 1919, presque une voiture sur deux était une Ford aux Etats-Unis.**

Henry Ford avait l’habitude de dire : « Échouer, c’est avoir l’opportunité de recommencer de manière plus intelligente ».

Il disait également :
« Si j’avais demandé aux gens ce qu’ils voulaient, ils m’auraient répondu des chevaux plus rapides ».

Henry Ford faisait confiance à son instinct et réalisait ses volontés. Sa production automobile n’était donc pas basée sur de vastes études de marché. Et Ford était très ambitieux : lorsqu’il a voulu produire un nouveau moteur à 8 cylindres, ses ingénieurs lui ont dit que c’était techniquement impossible.

« Produisez-le quand même », leur a-t-il répondu. Et ce fut fait.

« Le client peut choisir la couleur de sa voiture, pourvu que ce soit noir ».

C’est sans doute sa citation la plus connue.

Pourtant, jusqu’en 1914, la Ford T était disponible en plusieurs teintes extérieures. Mais Ford cherchait l’efficacité et quand il s’est rendu compte que le séchage de la peinture était l’opération la plus longue du processus de production, il décida d’adopter uniquement la couleur qui sèche le plus vite : le noir.

Enfin on lui doit aussi :

« Ce n’est pas l’employeur qui paie les salaires, mais le client. »

« La négation de l’idée industrielle est la spéculation. »

« Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est une réussite. »

« N’accuse pas le puits d’être trop profond ; c’est ta corde qui est trop courte. »

« Les obstacles sont ces choses effrayantes que vous voyez apparaître quand vous perdez de vue votre objectif. »

« Les deux choses les plus importantes n’apparaissent pas au bilan de l’entreprise : sa réputation et ses hommes. »

« Je ne paie pas un avocat pour qu’il me dise ce que je ne peux pas faire, je le paie pour qu’il m’explique comment je peux faire ce que j’ai envie de faire. »

*« Le client peut
choisir la couleur de sa
voiture, pourvu que ce
soit noir »*

► NOTRE GAMME DE FONDS - PERFORMANCES EN %

| | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
| Brongniart Monétaire <i>EONIA capitalisé</i> | -0,18 -0,18 | -0,23 -0,36 | -0,06 -0,32 | 0,07 -0,11 | 0,27 0,10 |
| Brongniart Varifonds <i>Euro MTS 3-5 ans</i> | -1,16 -0,74 | 0,13 0,16 | 1,72 1,46 | 0,36 1,39 | 4,87 6,00 |
| Cipec Obligations <i>EuroMTS 1-3 ans</i> | -0,87 -0,54 | 2,45 -0,42 | -0,90 0,32 | -0,02 0,72 | 1,26 1,88 |
| Brongniart Patrimoine (C) <i>50% Euro MTS + 3-5 ans + 35% Eurostoxx 50 + 15% Dow Jones Industrial Average</i> | -1,91 -1,02 | 4,43 5,20 | -2,67 5,17 | 3,68 5,11 | 7,39 8,18 |
| Brongniart Rendement <i>Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis)</i> | -2,38 -0,98 | 10,39 9,15 | -4,80 3,72 | 12,14 6,42 | 5,46 1,85 |
| Cipec International Dynamique <i>70% MSCI World en € + 30% EONIA Capitalisé</i> | 4,04 2,28 | 6,73 5,14 | -3,83 7,40 | 12,46 7,49 | 11,42 13,68 |
| Brongniart Monde <i>MSCI World en € (dividendes réinvestis)</i> | 1,58 3,29 | 8,08 7,51 | 0,77 10,73 | 7,23 10,42 | 12,71 15,77 |
| Euromutuel Brongniart Valeurs Européennes <i>70% Eurostoxx 50 + 30% CAC 40</i> | -3,86 -2,69 | 5,86 8,50 | -5,62 0,83 | 14,25 6,11 | 4,59 0,68 |
| Brongniart Avenir <i>75% Eurostoxx Mid + 25% Stoxx Europe Mid 200</i> | 0,02 -0,16 | 18,62 17,51 | -9,09 5,03 | 16,56 18,58 | 5,34 5,99 |
| Brongniart PME Diversifié <i>80% MSCI EUROPE MICRO CAP Index + 20% de l'EONIA capitalisé</i> | 0,64 1,87 | 24,29 13,06 | -0,86 5,28 | 16,26 15,79 | -6,88* -3,36* |

Source Transatlantique Gestion au 29 juin 2018.

* Depuis le 27/02/2014

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Investir dans un OPCVM comporte des risques, notamment de ne pas récupérer les sommes investies. Retrouvez toutes les informations sur nos fonds sur www.transatlantiquegestion.com

TRANSATLANTIQUE GESTION

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |